CRITERES DE SELECTION 2027

SELECTION* AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BLOC JEUNE 2027 * : sous réserve de validation par la Direction Technique Nationale	
Pré-qualifiés directement au niveau national	Les jeunes qualifiés directement par la Direction Technique Nationale (CF règlement FFME : règles d'accès et de participation art 1.3.3.2 : a,b,c,d) ➢
Sélection A	Les vainqueurs du championnat régional de bloc en catégorie : U15 U17 U19 Remarque : Cette sélection au Championnat de France jeune de bloc n'entraîne pas automatiquement une sélection en équipe régionale. **Rappel : Les aides financières accordées par la Ligue Réunion sont réservées aux jeunes qui sont sélectionnés en équipe régionale**
SELECTION * EN EQUIPE REGIONALE DE BLOC POUR PARTICIPER AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BLOC JEUNE 2027 * : sous réserve de validation par la Direction Technique Nationale	
Pré-qualifiés directement au niveau régional Sélection B	Critères de sélection par ordre de priorité : Seront directement sélectionnés une fois remplies les conditions de validation de la sélection : ➢ Champion(ne) de France ou Sélectionné(e) en Equipe de France de bloc en 2026 : Iloé CHERIF MICHEL en U19 ➢ Finaliste d'une Coupe de France de bloc jeune en métropole saison 2026/2027 avant le 15 décembre 2026 : ➢ Les U15 1ère année classés parmi les 6 premiers en bloc ou podium au classement général du Championnat de France U13 2026 : Thomas LALLEMAND en U15 ➢ Finaliste du Championnat de France jeune en 2026 : Thaïs PASQUIER en U17 Alek RYMASZ en U19
Places disponibles en complément des sélections B	
Sélection C	Seront sélectionnés <u>une fois remplies les conditions de validation de la sélection</u> : ➢ « **Sélectif France** » : Les meilleurs du classement* du contest de la Coupe de France jeune de bloc de St Leu de novembre 2026 et du contest du Championnat de la Réunion jeune de bloc de décembre 2026 Nombre de places possibles : ❖ 1 place pour chaque catégorie fille et garçon (U15 à U17 U19) * Le classement est réalisé en fonction des points attribués pour chaque place obtenue (voir tableau en annexe) Remarque : en cas d'égalité de points au classement « Sélectif France » le départage se fera sur les meilleures places obtenues en qualification et si l'égalité persiste sur les meilleures places obtenues en finale
Le nombre de places et catégories proposées et les résultats des différentes catégories n'ont pas vocation à être comparés entre eux.	
Tous les grimpeurs qui participent aux épreuves sont comptabilisés pour établir les classements mais les sélectionnés nominativement sont retirés du résultat final du sélectif France. Les grimpeurs sélectionnés nominativement et les vainqueurs du sélectif France sont comptabilisés pour les titres de champion(ne) de la Réunion. Il n'y a pas de report sur le (la) suivant(e) au classement final du championnat régional	
Conditions de	**1 Un niveau minimal de performance par catégorie**

validation des sélections	**2 <u>Participation obligatoire (sauf pour les pôlistes)</u> aux stages et entraînements de préparation au Championnat de France de bloc jeune de l'équipe régionale notamment de décembre 2026 et janvier 27** **3 Réaliser un minimum de 3 entraînements de bloc par semaine de décembre 2026 à février 2027** 4 Régler les arrhes de participation financière aux stages.
<u>Niveau minimal de performance par catégorie</u>	**A minima, être capable de réaliser des blocs de difficulté équivalente aux blocs de niveau moyen proposés durant le contest du championnat de France dans la catégorie concernée :** ➢ Minimas vérifiés soit durant la Coupe de France de bloc de St Leu de novembre 2026 » soit durant le Championnat régional de bloc de décembre 2026. ➢ A titre exceptionnel, minimas vérifiés durant les stages et entraînements de l'équipe régionale de décembre 2026 à janvier 2027
	En complément de la sélection, une personne à haut potentiel peut aussi être proposée par le sélectionneur indépendamment du sélectif France
Des grimpeurs sélectionnés pourraient être retirés de la sélection si leur motivation ou leur niveau de performance attendu ne sont pas en phase avec les exigences d'une sélection pour le Championnat de France	

ANNEXE

1ère place = 100 points
2ème place = 80 points
3ème place = 65 points
4ème place = 55 points
5ème place = 51 points
6ème place = 47 points
7ème place = 43 points
8ème place = 40 points
9ème place = 37 points
10ème place = 34 points

Remarque : En cas d'ex œquo à la même place, les points sont partagés de la façon suivante :
2 grimpeurs à la 2ème place marquent chacun : 80+65/2 soit 72,5 points
En cas d'égalité au classement final, le grimpeur le plus jeune sera sélectionné en priorité.
Au-delà de la 10ème place on ne marque pas de point.

En cas d'égalité au classement final, le grimpeur le plus jeune sera sélectionné en priorité.